



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

Secrétariat Général

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, ET DE L'ÉNERGIE

Secrétariat Général

**Compte rendu de l'audience des syndicats IPEF
par les deux Secrétaires généraux**

28 janvier 2015

Membres présents

Représentants du personnel :

UNIPEF : Thierry Dallard, Cécile Avezard, Aldo Massa, Emmanuel Aureau

CGT/FSU : Patrick Simon, Dominique Mignot

CFDT : Nadou Cadic

Administration :

Valérie Metrich-Hecquet, Secrétaire générale du MAAF, Francis Rol-Tanguy, Secrétaire général du MEDDE, Alain Moulinier, Michel Magimel, Sylvain Latarget, Jacques Clément, Marie-Aimée Deana-Côté, Guillaume Mangin, François Moreau, Sophie Mangiante

I. Exposé préliminaire des syndicats

UNIPEF

En raison de l'évolution du périmètre de l'État, l'UNIPEF souhaite que des mesures soient prises pour que les déroulements des carrières des IPEF restent intéressants et garantissent à l'État des cadres dirigeants ingénieurs expérimentés. Étant contre une baisse des recrutements dans le corps, elle souhaite que les parcours soient mieux accompagnés : en facilitant les détachements, particulièrement en collectivités territoriales, et en renforçant les structures de gestion et d'accompagnement des carrières.

L'UNIPEF fait aussi part d'un constat des IPEF, sur le terrain, qui doutent et ont des craintes fortes sur leur avenir et leurs perspectives professionnelles.

CFDT

La CFDT partage les inquiétudes de l'UNIPEF et insiste particulièrement sur les parcours scientifiques, en demandant à ce que les voies scientifiques soient reconnues et mises en avant. Elle exprime une forme de désarroi des IPEF, scientifiques et ingénieurs dans l'âme, face au monde aujourd'hui réel, dirigé par la communication et le sens politique.

La CFDT demande par ailleurs une liste à jour de tous les IPEF (adresses mails notamment) et une étude sur la progression des populations qu'elle appelle « orphelines » (IPEF en détachement, enseignement agricole, recherche, international notamment).

CGT/FSU

La CGT/FSU souligne le blocage des mobilités des IPEF, qui va se renforcer avec les effets de la réforme territoriale. Elle réclame en compensation un assouplissement des critères de promotion.

II. Échanges sur le contexte général des IPEF dans l'administration

Position des SG

Dans le contexte actuel, les deux SG réaffirment le besoin fort, dans les services de l'État, d'ingénieurs de haut niveau, aux côtés des administratifs et des gestionnaires. Mais le déroulement des parcours professionnels des IPEF doit s'adapter aux réformes récentes. Notamment, la mobilité entre les services de l'État, les autres fonctions publiques et les opérateurs doit devenir naturelle et perdre son ancienne logique d'essaimage.

S'agissant précisément des collectivités territoriales, il faut tenir compte du point de vue de la fonction publique territoriale elle-même. Il serait nécessaire d'engager un dialogue avec la FPT et singulièrement le CNFPT, afin de construire de réels échanges portant sur la formation initiale, sur les affectations en premiers postes et sur les parcours professionnels (en acceptant la réciprocité pour les ingénieurs territoriaux). Des problèmes de fond, tenant notamment aux statuts inégalement protecteurs, viennent rendre le dialogue et l'harmonisation difficiles, mais cette démarche mérite d'être engagée. La situation idéale serait de former des IPEF pour les besoins du secteur public Etat et collectivités, mais ceci nécessite une construction en partenariat avec les collectivités.

III. Affectations en sortie d'école

Position des SG

Symboliquement, les deux SG souhaitent que quelques IPEF soient affectés en premier poste en collectivité, dès cette année, en trouvant des solutions pratiques *ad hoc*. Cependant, ils doutent de la capacité des collectivités à recruter massivement des IPEF en premier poste, celles-ci ont désormais leurs propres filières de recrutement.

Position des OS

L'UNIPEF souhaite que l'administration accompagne fortement les élèves volontaires, ce qui nécessite, dès à présent, qu'un message clair soit porté aux élèves. Plus généralement, l'UNIPEF souhaite que le calendrier général d'affectation des élèves soit revu.

S'agissant de la réclamation de l'UNIPEF sur le niveau des postes proposés, les SG réaffirment le principe que la valeur d'un poste se mesure aussi à la motivation et au dynamisme de son titulaire et pas au simple résumé de sa fiche de poste.

IV. Déroulement des carrières

Les organisations syndicales s'inquiètent de la difficulté pour les IPEF à construire des carrières, notamment en raison du blocage des mobilités. Cela concerne en particulier la mobilité des deuxièmes parties de carrière (35-50 ans). Il s'agit aussi des perspectives offertes aux troisièmes parties de carrière, pour lesquelles les conseils généraux n'offrent plus une affectation automatique.

Position des SG

Ils évoquent la problématique liée à la pyramide des âges du corps et souhaitent s'attaquer à son rééquilibrage. Ceci nécessiterait en préalable de renverser la logique actuelle qui incite objectivement à retarder le plus possible les départs en retraite et aller le cas échéant vers une incitation au départ. Néanmoins, la réflexion n'est pas encore aboutie sur ce point.

Si on parvenait à augmenter le nombre de départs en retraite d'IPEF, cela libérerait des postes. Les deux SG font état, toutefois, d'une situation différente selon les ministères : beaucoup d'IPEF du MEDDE sont, en 2^{ème} partie de carrière, en position à l'extérieur du ministère, situation inverse à celle du MAAF. L'effet attendu, consistant à favoriser les mobilités, devrait donc être plus prégnant pour le MAAF. Pour le MEDDE, cette libération de postes attendue devrait s'accompagner d'un meilleur suivi des IPEF travaillant à l'extérieur du ministère et d'une capacité à gérer de manière plus fine les retours.

Alain Moulinier propose un infléchissement du rôle de la commission d'orientation et de suivi (COS) et la création d'un CEIGIPEF renforcé qui regrouperait les gestionnaires administratifs, les chargés de mission (avec un poste à créer côté MAAF) et le directeur du collège de formation. Cette structure, dirigée par un cadre expérimenté, rapporterait aux deux SG.

Face à cette proposition, les deux SG insistent sur les dispositifs actuels qui fonctionnent, MIGT et chargé de mission du corps au MEDDE et RAPS au MAAF, avec, placé auprès des deux ministères, le CEIGIPEF. Ils indiquent que les discussions actuelles sur le regroupement d'une partie de ces structures ne sont pas suffisamment avancées.

S'agissant de la COS, les SG émettent l'idée qu'il pourrait être demandé au nouveau chef de corps de faire des propositions concernant l'évolution et le renforcement de cette structure. Il évaluera alors la nécessité de la doter d'un secrétariat.